



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL

CH REGIONAL DU FOOTBALL A 11 SENIORS F
(11^{ème} édition (2018))

Organisé par la Ligue Réunionnaise de Football (LRF) en collaboration avec les clubs de la Ville de la Possession : l'ACADEMIE FOOTBALL POSSESSION, l'AFC HALTE LA, l'AFC ST LAURENT et l'AS ARISTE BOLON et en partenariat avec la Municipalité de la Possession.

Cette manifestation s'inscrit totalement dans les orientations de la LRF dont l'une des priorités est de promouvoir le football féminin et de redynamiser cette catégorie (Seniors F).

REGLEMENT de l'épreuve

● **ENGAGEMENT**

Art. 1- Ce Challenge est ouvert à tous les clubs affiliés et la participation est gratuite et **OBLIGATOIRE (sous peine de retrait de points au Championnat).**

Art. 2- Présentation de la licence de chaque participante est obligatoire.

Art. 3- Il est réservé aux joueuses licenciées nées **avant** le 01 janvier 2002 et la possibilité d'utiliser des Joueuses (**U16F, née en 2002**) surclassées le nombre autorisé est de **quatre**, sous réserve médicale sur le Certificat médical.

Art. 4- Chaque équipe a le droit à 16 joueuses sur la feuille d'arbitrage.
(Délégation de l'équipe : 16 joueuses, 2 éducateurs, et 2 dirigeants).

Art. 5- Les équipes doivent garder leurs couleurs déclarées à la LRF. Lors les équipes possèdent les mêmes couleurs, le club le plus ancien affilié à la FFF gardera leurs couleurs. De ce fait, il est recommandé d'être en possession de, deux jeux de maillots.

● **COMPOSITION des groupes**

Art. 6- Le groupe (Poule) est constitué en fonction du nombre d'équipes.

Art. 7- La répartition des équipes pour la composition des groupes, se fera par un tirage au sort sous la responsabilité de la LRF (CRF/DTR/CRC), en présence des responsables de clubs.

● **DEROULEMENT de l'épreuve**

Art. 8- Le challenge se jouera en deux (2) parties :

1)- la matinée, la phase qualificative

2)- l'après-midi, la phase finale.

a)- 1^{ère} partie (Phase qualificative): se jouera sur quatre (4) sites (stades) de la Commune de la Possession : Poule A (Youri GAGARINE), Poule B (Ariste BOLON), Poule C (Roland ROBERT et Poule D (Valentin ABRAL).

b)- Chaque équipe disputera des matches dans leur poule respective, en mini-championnat en Aller simple

Art. 9- Durée du jeu : une période de 15 minutes (1 x 15)

Art. 10- Le classement est calculé comme suit :

1)- Nombre de points,

2)- Goal-average Général,

3)- Plus grand nombre de but marqué et le tirage au sort.

Art. 11- La 2^{ème} partie du Challenge, la phase finale (l'après-midi)

- **Les ¼ finales opposeront les équipes classées :**

- 1)- 1^{ère} Poule A / 2^{ème} Poule D,
- 2)- : 1^{ère} Poule B / 2^{ème} Poule C,
- 3)- : 1^{ère} Poule C / 2^{ème} Poule B,
- 4)- : 1^{ère} Poule D / 2^{ème} Poule A.

Durée : 1 x 20' (en cas d'égalité, épreuve de tir de but, une série de trois tirs)

- **Les ½ finales opposeront vainqueurs des quarts de finale :**

Vainqueur match N°1 / N°2 et N°3 / N°4.

Durée : 1 x 20' (en cas d'égalité, épreuve de tir de but, une série de trois tirs)

- **Match de classement pour la troisième place entre équipes vaincues des ½ finales.**

Durée : 1 x 20' (en cas d'égalité, épreuve de tir de but, une série de trois tirs)

- La finale

Durée : 2 x 15' avec une pause de 2 minutes (en cas d'égalité, épreuve de tir de but, une série de cinq tirs)

Art. 12 – Des récompenses :

- Une coupe « souvenir » seront offertes à chaque finaliste du Challenge Régional.
- Des trophées (meilleure joueuse, meilleure buteuse, meilleure gardienne de but, fair-play),
- Le Trophée du « Challenge Régional du Football Féminin » sera remis à l'équipe vainqueur pour une période de 10 mois à compter de la finale.

Art. 13 – Toute réclamation éventuelle sera traitée par le Comité d'Organisation du Challenge Régional.
Les décisions qui seront prises, seront sans appel.